

LES FAMILLES DE PENSEE POLITIQUE AU TEMPS DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE.

Le coup d'Etat de Brumaire et la période d'incertitude qui l'a suivi ont amené une pause dans la furieuse lutte idéologique engagée autour de la Révolution française, lutte qui s'était intensifiée sous le Directoire dans la mesure même où la Contre-Révolution avait cru discerner, dans la conjoncture de reflux et dans l'instabilité gouvernementale postérieure à Thermidor, les signes précurseurs d'un retour victorieux de l'Ancien Régime. Les années 1796-1798 avaient été marquées plus particulièrement par une série de publications contradictoires et retentissantes (1).

L'ambiguïté du pouvoir consulaire a suscité en effet, chez les partisans comme chez les adversaires de la Révolution, les espoirs les plus contradictoires : l'homme fort restaurerait-il la monarchie ou consoliderait-il l'ordre bourgeois ? Joubert voyait en Bonaparte « *un interroi admirable* ». Chateaubriand devenait pour un temps bonapartiste, dédiant son *Génie du Christianisme* au « génial Bonaparte », que « *la Providence avait marqué de loin pour l'accomplissement de ses desseins prodigieux* », au chef autoritaire et glorieux qui aurait pu faire un si bon substitut des rois traditionnels. Louis-Claude de Saint-Martin écrivait, après l'attentat de la rue Saint-Nicaise : « *Je ne puis m'empêcher de révéler Bonaparte, tant pour les talents qu'il a montrés, que par la protection marquée de la Providence à son égard. On ne peut nier qu'il y ait de grandes destinées attachées sur cet homme remarquable* » (2).

Dès le temps de la paix de Lunéville, il devait revenir, il est vrai, sur son jugement, estimant que « *la pacification externe et l'ordre apparent... ne sont pas le terme où la Providence ait eu exclusivement l'intention de nous conduire* » (3) ; Bonaparte n'est qu'un postillon qui a fait sa poste. Joseph de Maistre se flatte lui-même d'avoir forcé l'attention de Bonaparte par ses *Considérations sur la France* ; lui vouant une haine teintée d'admiration, il cherchera par la suite à

(1) Joseph DE MAISTRE, *Considérations sur la France* (1796) ; Benjamin CONSTANT, *De la force du gouvernement actuel de la France, et de la nécessité de s'y rallier* (1796) ; René de CHATEAUBRIAND, *Essai sur les Révolutions* (1797) ; Benjamin CONSTANT, *Des réactions politiques* (1797), *Des effets de la Terreur* (1797) ; Mme DE STAEL, *De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales* (1800), etc.

(2) Louis-Claude de SAINT-MARTIN, *Mon portrait historique et philosophique*, n° 1019, éd. Robert Amadou, Paris, Julliard, 1961.

(3) Id., *ibid.*, n° 1024.

rencontrer le maître de la France. Dans le camp adverse, les Idéologues de la *Décade Philosophique* estiment, sous la plume d'Andrieux, que « les espérances doivent l'emporter sur les craintes » et saluent « le retour au respect dû aux personnes et aux propriétés » (4). Volney voit dans la dictature de Bonaparte l'autorité rassurante d'un membre de l'Institut, entouré d'hommes éclairés : lui-même, après avoir refusé d'être le troisième Consul ou le ministre de l'Intérieur, n'a-t-il pas en tant que sénateur contribué à peupler le Corps Législatif d'une élite d'anciens révolutionnaires, principalement des Constituants, et n'est-il pas devenu, dans l'intimité de Malmaison, l'éminence grise du Premier Consul ? (5) Garat l'appelle « un philosophe qui aurait paru un instant à la tête des armées » ; Cabanis le félicite « d'arracher la République à l'empire des brigands et des assassins » (6) ; l'obscur Lancelin lui dédie en ces termes son *Introduction à l'analyse des sciences* : « C'est à vous, général Consul, qu'il appartient de réaliser les conceptions de la philosophie et les espérances des philosophes ». Bref, le Consulat se voit crédité de la capacité de « réforme par en haut » qui avait fait défaut à l'Ancien Régime.

En fait, il était inévitable que les discordances idéologiques reprennent bientôt toute leur violence autour du régime napoléonien. En pragmatiste échappant à la tutelle des idéologies, en romantique accomplissant sa plus haute destinée individuelle, Bonaparte s'est moqué de plaire aux théoriciens et de remplir les vœux qu'ils avaient sur lui. Le sens ultime de son action a été d'imposer la pénétration en profondeur des conquêtes majeures de 1789 : par le choix comme par la méthode, il appelait sur lui la contradiction.

JOSEPH DE MAISTRE.

C'est à lui que l'on doit le corps de doctrine contre-révolutionnaire le plus rigoureux et le plus inspiré tout à la fois, dont l'exposé se trouve servi par un talent littéraire âpre et tragique, par une plume tour à tour polémique et prophétique. Sa pensée, dont le systématisme et l'audace ont inquiété les souverains d'Ancien Régime alors même qu'elle pouvait servir leurs intérêts auprès des opinions publiques, a joué un rôle directeur après 1815, bien plus qu'avant.

A travers Joseph de Maistre, l'idéologie réactionnaire du XIX^e siècle se relie aux principaux courants de l'irrationalisme et aux principales manifestations de la lutte contre les philosophes à la fin du XVIII^e siècle. D'abord initié en 1773, à Turin, dans une loge fille de celle de Saint-Jean-des-Trois-Mortiers de Chambéry, à la maçonnerie de rite anglais, Maistre avait en 1778 participé à une dissidence et à l'ouverture, à Chambéry, de la loge La Sincérité, de rite écossais.

(4) Cf. Johanna KITCHIN, *La Décade (1794-1807)*, Paris, Minard, 1965.

(5) Cf. Jean GAULMIER, *Volney*, Paris, Hachette, 1959.

(6) Cf. l'édition de ses *Œuvres philosophiques*, par LEHEC et CAZENEUVE.

Celle-ci avait reçu son inspiration de Lyon, où la maçonnerie, sous l'influence de Willermoz, disciple de Martinès de Pasqually, se présentait alors comme un illuminisme, un occultisme (7). C'est à la même époque que Maistre fut en contact avec Louis-Claude de Saint-Martin, qui venait (1774) de prendre la défense des religions contre le matérialisme des philosophes dans son livre *Des Erreurs et de la Vérité* (8), sans doute Maistre lui doit-il le point de départ de quelques-uns de ses grands dogmes, notamment celui de Dieu conducteur de l'Histoire, et peut-être son prophétisme ; il le rejoindra en tout cas dans son interprétation de la Révolution française. D'autre part, il s'établit une correspondance remarquable entre la pensée de Maistre et celle de Burke dans ses *Réflexions sur la Révolution française* (1790), à propos du fondement naturel des constitutions, opposé dans son caractère d'héritage historique à la notion arbitraire de contrat social. Enfin, il faut tenir compte des fréquentations de Maistre aux premiers temps de son émigration à Aoste et à Lausanne, où il a connu les cercles d'évêques et de prêtres émigrés, en 1792-1793 ; par là peut se retrouver l'influence, contre-révolutionnaire avant la lettre, d'une partie de l'Eglise de France dont l'un des soucis, à la veille de 1789, était d'intensifier la lutte anti-philosophique par tous les moyens temporels et spirituels (9).

Le providentialisme est à coup sûr la pierre angulaire de la réflexion de Maistre. Les *Considérations sur la France* (1796), écrites en réaction contre la brochure de Benjamin Constant : *De la force du gouvernement actuel et de la nécessité de s'y rallier*, énoncent la thèse fondamentale selon laquelle la France, chef de file des nations chrétiennes, a failli à sa mission en laissant les philosophes propager l'impiété, et a mérité pour cela la punition de Dieu, sous la forme des calamités révolutionnaires. En 1807, quand Napoléon se trouva par sa victoire sur la Russie au sommet de la gloire militaire et que le rétablissement des Bourbons en France parut, par suite, plus éloigné que jamais, le providentialisme de Maistre y puisa une preuve supplémentaire, et présenta l'empereur des Français comme l'instrument et l'envoyé de Dieu pour le châtiment de l'Europe, châtiment appelé par les défections de la Prusse et de l'Autriche ; à l'inverse, la défaite napoléonienne en 1812 devait confirmer cette intervention divine. Les *Soirées de Saint-Petersbourg* ne portent-elles pas le sous-titre significatif *Entretiens sur le gouvernement temporel de la Providence* ? La parenté est frappante avec les *Considérations politiques, philosophiques et religieuses sur la Révolution française* de Saint-Martin, antérieures

(7) Cf. sur ces problèmes la thèse de Louis TRENARD, *Lyon de l'Encyclopédie au pré-romantisme*, Paris, P.U.F., 1958 ; en particulier t. I, chap. V, et t. II, chap. IX et XIV.

(8) Saint-Martin explique (*Mon portrait...*, n° 165) : « Je fus indigné de lire... que les religions n'avaient pris naissance que dans la frayeur occasionnée par les catastrophes de la nature ». Voltaire a écrit à propos du livre en question : « Je ne crois pas qu'on ait jamais rien imprimé de plus absurde, de plus obscur, de plus fou et de plus sot. »

(9) Résumé commode de la vie et des idées de Joseph de Maistre dans le livre de Claude GIGNOUX, Paris, Nouvelles Editions Latines, 1963. Choix de textes et présentation, également pratiques, par E.M. CIORAN, Paris, J.J. Pauvert, coll. Libertés, 1957.

d'une année aux *Considérations* maistriennes ; la Révolution y est aussi présentée comme voulue par Dieu pour hâter l'avènement d'une humanité épurée, l'accomplissement de « l'homme de désir », pour reprendre le titre de son livre de 1790 — de cet homme qui, en développant chez lui les propriétés divines qu'a déposées le Créateur, réalisera l'union avec Dieu. Plusieurs notations de *Mon portrait historique et philosophique* reprennent le même thème : « l'effroyable régime de Robespierre », vengeance de la Providence (n° 465) ; « un des grands objets de la Révolution française a été de montrer aux hommes ce qu'ils deviendraient si Dieu les abandonnait entièrement à la fureur de sa justice, c'est-à-dire à la fureur de leurs ténèbres. Il a voulu leur faire apercevoir la racine infecte sur laquelle repose le règne de la puissance humaine, il a voulu leur apprendre visiblement qu'il est la source d'une puissance bien plus aimable et plus salutaire pour eux » (n° 594) ; l'objet de la Révolution, « faite de la part de Dieu », est « d'amener les hommes à se persuader qu'ils ne devraient avoir d'autre gouvernement que le gouvernement de Dieu » (n° 846).

En Russie même, Joseph de Maistre a pu avoir la satisfaction de constater, en une occasion majeure, l'efficacité de sa doctrine contre-révolutionnaire : il s'agit de la disgrâce de Speransky, dont le programme de réformes était évidemment inspiré de la lecture des philosophes et d'une admiration à peine dissimulée pour les institutions de la France consulaire et impériale. Maistre, qui s'était intimement lié à Saint-Petersbourg avec le procureur du Saint-Synode, Golitsyn, et avec tout le milieu des loges martinistes et de la *Société biblique*, contribua sans doute par ses *Quatre chapitres sur la Russie* — qui furent lus d'Alexandre I^{er} — à l'éviction du grand réformateur au début de 1812 ; il put même croire pendant quelques mois qu'il allait devenir le confident et l'inspirateur de la politique du tsar, lui-même engagé alors dans une évolution personnelle vers le mysticisme (10).

Quand sera accompli le cycle du châtement, quel devra être le schéma restaurateur de la société et de l'Etat ? Joseph de Maistre s'en est expliqué, notamment, dans l'*Essai sur le principe générateur des constitutions politiques* (1808). « Une des grandes erreurs du siècle qui les professa toutes fut de croire qu'une constitution pouvait être écrite et créée a priori » (11), d'avoir voulu légiférer pour un homme-type et faire de la législation l'émanation d'une volonté générale. L'infirmité congénitale de l'homme pécheur fait qu'il doit être mené autoritairement par une puissance supérieure : le principe des constitutions est dans la volonté divine, qui doit se transmettre directement au peuple, sans autre intermédiaire qu'un monarque absolu, interprète de cette volonté. Le roi lui-même doit s'appuyer sur une hiérarchie sociale, et sur une législation juste, c'est-à-dire tenant compte du passé du pays,

(10) Cf. Francis LEY, *Madame de Krüdener et son temps*, Paris, Plon, 1961.

(11) *Essai sur le principe générateur des constitutions politiques*, I, éd. crit. par Robert TRIOMPHE, Publications de la Faculté des Lettres de Strasbourg, Paris, Les Belles Lettres, 1959.

de ses goûts, de ses mœurs, de ses traditions, de sa foi. Telle sera la constitution « naturelle », opposée à la fiction du contrat social. La politique se confondant avec la croyance en Dieu et l'obéissance à ses desseins, Maistre est ainsi amené à condamner formellement l'intervention de la science et de la philosophie dans l'organisation politique : c'est l'un des sujets du huitième entretien des *Soirées de Saint-Pétersbourg*. Les savants « jugent Dieu sans façon et lui demandent compte de ses décrets... Ce n'est point à la science qu'il convient de conduire les hommes... Il faudrait avoir perdu l'esprit pour croire que Dieu ait chargé les académies de nous apprendre ce qu'il est, ce que nous lui devons. Il appartient aux prélats, aux nobles, aux grands officiers de l'Etat d'être les dépositaires et les gardiens des vérités conservatrices ; d'apprendre aux nations ce qui est mal et ce qui est bien ; ce qui est vrai et ce qui est faux dans l'ordre moral et spirituel : les autres n'ont pas le droit de raisonner sur ces sortes de matières. Ils ont les sciences naturelles pour s'amuser : de quoi pourraient-ils se plaindre ? » (12).

Dans un ouvrage publié en 1819 : *Du Pape*, mais dont l'élaboration est en fait antérieure à 1814, la restauration de l'ordre monarchique vient s'insérer dans un système plus vaste : le rétablissement d'une Eglise universelle sous la direction du pontife romain. A la restauration monarchique se superpose une restauration théorique : Maistre appelle de ses vœux la reconstitution d'une Europe politico-religieuse sous l'autorité hiérarchisée du pape, représentant de Dieu sur la terre, et des souverains légitimes — au premier rang desquels les Bourbons de France — gérants au temporel de la souveraineté divine. C'est rêver d'une chrétienté médiévale idéale, dans laquelle le pape, infaillible, serait effectivement le guide des rois et des peuples ; rêve qui n'est pas sans analogies avec les aspirations d'un certain nombre de mystiques, dans l'Europe des années 1800, à la réunion des Eglises et à l'abolition des divisions dogmatiques et confessionnelles.

Ainsi la pensée maistrienne, la doctrine du magistrat et diplomate sarde va-t-elle aussi loin que possible dans le sens d'une interprétation théologique et même mystique de l'Histoire ; la volonté divine, moteur de l'Histoire, joue le rôle confié ailleurs, dans d'autres tendances de l'irrationalisme, à d'obscures forces collectives ; elle sert de justification à la pérennité de l'autoritarisme politique et des hiérarchies sociales ; le progrès ne se conçoit que sous la forme d'une adhésion accrue des âmes à la religion, ou de l'espoir vague d'une nouvelle Révélation. On est en présence d'une forme extrême de philosophie de caste, aristocratique et cléricale.

(12) A rapprocher de l'attitude anti-scientifique fondamentale d'un Saint-Martin : « Comment les hommes peuvent-ils trouver quelque chose en fait de science ? Ils expliquent la matière par la matière, de sorte qu'après leurs démonstrations, on aurait encore besoin d'une démonstration » (*Mon Portrait...*, n° 138) ; « les sciences humaines... ont un inconvénient remarquable, c'est qu'elles ne tendent qu'à nous persuader que nous sommes arrivés au but pour lequel nous avons reçu l'existence, pendant qu'au contraire elles ne font que voiler absolument ce but à nos yeux » (*Ibid.*, n° 1028).

RENE DE CHATEAUBRIAND.

De *l'Essai sur les Révolutions* (1797) à *De Buonaparte et des Bourbons* (1814), en passant par le *Génie du Christianisme* (1802) et les articles du *Mercure*, Chateaubriand a fait incontestablement une carrière d'écrivain politique « engagé », mais aussi d'opposant de l'intérieur. Nul ne s'est senti plus que lui gentilhomme et royaliste ; mais cet émigré rentré en France a vécu dans un pays transformé de façon irréversible par la Révolution. Les conditions de formation de sa pensée sont donc profondément différentes, malgré les analogies qui rapprochent les deux hommes quant à leur appartenance sociale et aux épreuves qu'ils ont subies, de celles qui présidèrent à l'élaboration des dogmes maistriens, dans l'exil de Cagliari ou de Saint-Pétersbourg, dans la solitude d'un cabinet où l'écrivain accumulait un arsenal idéologique dont l'utilisation pratique demeurerait hypothétique. Même si le succès du *Génie* a été dans une certaine mesure celui d'un auteur bien accueilli dans les salons, même si les apostrophes vengeresses de Chateaubriand à Napoléon n'ont pas soulevé les masses contre le « tyran », il n'est pas douteux que l'influence a été beaucoup plus directe et immédiate que celle des écrits théoriques de Maistre. C'est ce que pense en tout cas Saint-Simon quand, définissant en 1817 « l'opinion rétrograde » — entendons par là celle des partisans du retour à l'Ancien Régime — il met en garde les libéraux contre l'étendue de son influence : « Les ouvrages de M. Chateaubriand sont ceux dont on fait le plus grand débit » (13).

Certes, Chateaubriand se situe bien dans le droit fil de la pensée contre-révolutionnaire. Par sa condamnation des philosophes du XVIII^e siècle, du moins des Encyclopédistes, qu'il calomnie allègrement dans *l'Essai sur les Révolutions* : Diderot « admettait le pur athéisme, sans en apporter que de mauvaises raisons. Voltaire n'entendait rien en métaphysique... Helvétius a écrit des livres d'enfants, remplis de sophismes que le moindre grimaud de collège pourrait réfuter. J'évite de parler de Condillac et de Mably, je ne dis pas de Jean-Jacques et de Montesquieu, deux hommes d'une trempe supérieure aux Encyclopédistes. Quel fut donc l'esprit de cette secte ? Détruire, voilà leur but ; détruire, leur argument. Que voulaient-ils mettre à la place des choses présentes ? Rien ». Par sa condamnation et son interprétation des événements de 1789 et des années suivantes, également : « une révolution préparée par la corruption de nos mœurs et l'égarement de notre esprit », qui voulut fonder sur une « égalité chimérique » et « sur une raison incertaine une société sans passé et sans avenir » (14). Par son adhésion au providentialisme, enfin : « Dieu lui-même marche à découvert à la tête des armées, et s'assied au conseil des rois », écrit-il

(13) *L'Industrie*, p. 173, dans *Œuvres de Claude-Henri de Saint-Simon*, Editions Anthropos, Paris, 1965.

(14) *De Buonaparte et des Bourbons*, présentation et notes par O. POZZO DI BORGIO, Paris, J.J. Pauvert, 1966.

en 1814 pour expliquer la défaite de Napoléon ; par l'épreuve et l'expérience, la Providence a voulu éclairer les Français sur l'excellence du gouvernement monarchique.

Toutefois, l'analyse est beaucoup plus nuancée — plus historienne — chez un Chateaubriand que chez un Maistre. Il aperçoit parfaitement la responsabilité de la monarchie d'Ancien Régime dans sa propre chute, et ne se contente pas d'une explication unilatérale par les méfaits de la philosophie. Dans un texte plus tardif, il est vrai (*De la Vendée*, 1819), il note : « *La révolution était achevée lorsqu'elle éclata : c'est une erreur de croire qu'elle a renversé la monarchie ; elle n'a fait qu'en disperser les ruines... On opérait sur une société morte. La vieille France n'a paru vivante... qu'à l'armée de Condé et dans les provinces de l'Ouest* ». D'autre part la filiation Montesquieu-Chateaubriand est évidente en ce qui concerne le thème de la liberté. Dans le discours qu'il n'a pas prononcé, mais qu'il avait écrit en vue de sa réception à l'Académie en 1811, se trouve l'un de ses grands « *cris* » dont la sincérité n'est certainement pas affaiblie par l'emphase : « *La liberté n'est-elle pas le plus grand des biens, et le premier des besoins de l'homme ?* » Bien sûr, cette passion pour ce qu'il appelle « *l'indépendance individuelle* » est profondément différente du libéralisme bourgeois en pleine affirmation de soi à la même époque ; elle s'apparente directement aux libertés traditionnellement revendiquées par l'aristocratie, nullement au principe rationnel de l'individualisme absolu tel que le défend un Benjamin Constant ; elle s'accompagne d'un égal souci de l'ordre et du respect des lois ; elle doit selon lui s'inscrire dans un système politique monarchique constitutionnel.

Comme Maistre encore, Chateaubriand n'aspire qu'au rétablissement de la monarchie, en effet. Dès 1797, *l'Essai sur les Révolutions* le réclame : « *Rendez le bonheur à la France, en la rendant à la monarchie* ». Mais ici encore, les fondements de ce royalisme ne sont pas les mêmes, et la justification théologique importe moins que la référence historique : la monarchie est bonne parce qu'elle a apporté la stabilité et la gloire à la France, parce que les Français sont parfaitement acclimatés à cette institution bien rodée, vraiment nationale. L'amour de la monarchie est chez Chateaubriand la forme même du patriotisme, ainsi qu'on le sent dans l'un des rares passages lyriques que contienne le pamphlet *De Buonaparte et des Bourbons*, au texte si souvent grinçant ou odieux de mauvaise foi : « *Le roi représente aussitôt l'idée de l'autorité légitime, de l'ordre, de la paix, de la liberté légale et monarchique. Les souvenirs de la vieille France, la religion, les antiques usages, les mœurs de la famille, les habitudes de notre enfance, le berceau, le tombeau, tout se rattache à ce mot sacré de roi : il n'effraie personne ; au contraire, il rassure. Le roi, le magistrat, le père ; un Français confond ces idées... Il sait ce que c'est qu'un monarque descendant de saint Louis et de Henri IV : c'est un chef dont la puissance paternelle est réglée par des institutions, tempérée par les mœurs, adoucie et rendue excellente par le temps, comme un*

vin généreux né de la terre de la patrie, et mûri par le soleil de la France. ... Il n'y aura ni repos, ni bonheur, ni félicité, ni stabilité dans nos lois, nos opinions, nos fortunes que quand la maison des Bourbons sera rétablie sur le trône ».

De plus, la monarchie est associée à un passé de grandeur ; l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem* montre Chateaubriand recherchant « les traces de l'honneur français » partout où subsistent les témoignages des Croisades. Souvenirs qui évoquent, aussitôt, les destinées conjointes de la religion et de la monarchie en France.

Chateaubriand reconnaît à l'Eglise une fonction politique essentielle. Le futur auteur de *De la Monarchie selon la Charte*, qui s'intitulera lui-même « maître d'école de la constitutionnalité », retrouve dans les conciles un modèle de système représentatif pour la société civile, et dans le christianisme la religion de la liberté... mais aussi le principe d'ordre qui est la sauvegarde de toutes les sociétés : « *Détruisez le culte, et il vous faudra dans chaque village une police, des prisons et des bourreaux* » (15).

Ainsi donc, l'optimisme des philosophes et des hommes de la Révolution est-il vigoureusement combattu par des doctrines réactionnaires dominées, d'une part, par un pessimisme dérivé de la croyance au péché originel, dont le rationalisme avait relevé le défi ; d'autre part, par une conception statique de l'Histoire, en vertu de laquelle l'avenir de l'humanité se trouve derrière elle, dans un retour aux origines. Avec, cependant, une différence essentielle entre le fanatisme d'un doctrinaire, d'un théologien de la Contre-Réforme qui donnerait l'assaut à la Révolution, ce mal miraculeux, et la souplesse d'un gentilhomme conscient des adaptations nécessaires de la monarchie traditionnelle.

Les idées de progrès sont-elles pour autant mortes, comme si les violences et les déceptions d'une décennie révolutionnaire avaient réussi à leur imposer silence ? Bien loin de là : la vigueur de la pensée des Lumières, les nouvelles audaces de la pensée libérale prouvent, en pleine période napoléonienne, que les fils spirituels des Encyclopédistes et d'Adam Smith sont en mesure de relever le défi contre-révolutionnaire, et de proposer des solutions neuves. Il suffit pour s'en convaincre d'écouter le cri magnifique lancé par Saint-Simon : « *L'âge d'or du genre humain n'est point derrière nous, il est au-devant, il est dans la perfection de l'ordre social* » (16).

LES IDEOLOGUES, OU « LA SECONDE GENERATION DES LUMIERES »

C'est Jean Gaulmier qui a proposé cette dénomination, heureusement étrangère à toute intention péjorative. Ces hommes sont nés pour

(15) *Génie du Christianisme*, IV, 6, 12. Sur tous ces thèmes, voir G. DUPUIS, J. GEORGEL, J. MOREAU, *Politique de Chateaubriand*, Paris, A. Colin, coll. U, 1967.

(16) *De la réorganisation de la société européenne* (1814), p. 248.

la plupart entre 1750 et 1860 : Destutt de Tracy en 1754, Laromiguière en 1756, Cabanis et Volney en 1757, Andrieux en 1759... Ils se rattachent non pas à Rousseau, mais à Voltaire, Diderot, d'Holbach, Helvétius, Condorcet, à un rationalisme persuadé de la perfectibilité indéfinie de l'esprit, évoluant vers le matérialisme, préoccupé de la diffusion des Lumières, et de leur application sociale. De la Constituante au Directoire, ils ont inspiré l'œuvre législative des Assemblées en matière de droits civils et politiques, de développement de l'instruction, de l'assistance publique, de relations entre l'Eglise et l'Etat. Sous le Directoire, ils sont organisés en un centre actif du point de vue idéologique et politique à la fois : l'Institut, particulièrement sa deuxième classe, celle des sciences morales et politiques — cet Institut où Bonaparte a été élu à Noël 1797 dans la première classe, celle des sciences mathématiques et physiques, section de mécanique. Au début du Consulat, ils occupent une forte position au Tribunat. Enfin, ils défendent vigoureusement l'héritage idéologique du XVIII^e siècle philosophique dans leur journal, la *Décade philosophique* : on y cite et on y justifie constamment Voltaire, pour son action contre les préjugés et les abus, pour son humanitarisme ; Helvétius, présenté comme un grand psychologue et un grand pédagogue ; Condorcet surtout, comme l'auteur de l'ouvrage fondamental : *Esquisse des progrès de l'esprit humain* (1795). La notion de progrès social et moral est, en effet, au centre de la pensée des Idéologues. Ils lui apportent le renfort de l'expérience : 1789, à leur avis, donne un sens à l'Histoire en apportant la preuve du pouvoir de la raison sur le cours des événements. La *Décade* définit les instruments grâce auxquels la perfectibilité humaine continuera à se développer : l'enseignement public, qui fera des Français « *non seulement le peuple le plus libre, mais le peuple le plus instruit de l'univers* » (17) ; les progrès scientifiques, très féconds vers 1800 dans les domaines des sciences de la nature et de la médecine ; les progrès des sciences appliquées — l'agronomie, notamment — qui engendreront le progrès matériel ; la liberté économique, l'essor du capitalisme qui, conjointement avec les nouvelles techniques, apporteront une prospérité croissante. Le seul obstacle sur lequel bute cette pensée, c'est la Terreur, c'est l'échec politique post-thermidorien, qui paraissent infirmer la croyance au progrès moral.

La *Décade* a d'autre part une activité polémique, et un rôle d'opposition politique constitutionnelle qui soutient l'action du Tribunat, qualifié par Ginguené de « sentinelle vigilante ». L'essentiel est le combat contre l'offensive du spiritualisme chrétien, contre les « dévots » — Chateaubriand, Fontanes, Bonald ; d'où un échange d'articles entre la *Décade* et le *Mercure*, tant à propos du *Génie du Christianisme* que du livre de Bonald : *De la législation primitive*, également de 1802.

(17) A rapprocher de la réponse de Bonaparte à Garat, lors de son élection à l'Institut : « Les vraies conquêtes, les seules qui ne donnent aucun regret sont celles que l'on fait sur l'ignorance... La vraie puissance de la République française doit consister désormais à ne pas permettre qu'il existe une seule idée nouvelle qu'elle ne lui appartienne ».

D'où, aussi, la défense des écoles centrales dont Bonaparte fait étudier le remplacement, alors qu'elles fondaient l'enseignement secondaire sur l'esprit philosophique, les sciences modernes, le sentiment républicain. L'opposition à des aspects essentiels de la politique du Premier Consul — le Concordat, les tribunaux criminels spéciaux — conduit à la rupture avec le pouvoir : lors du renouvellement — épuration du Tribunal en 1802, Ginguené et Andrieux, les piliers de la *Décade*, sont expulsés.

En critiquant Bonaparte, les Idéologues de la *Décade* et du Tribunal entendaient faire œuvre constructrice, contribuer à « *former un esprit national* ». Sur ce point, Mme de Staël s'est trouvée très proche d'eux (18). Le salon qu'elle a tenu à Paris jusqu'à sa première expulsion de 1803, elle voulait en faire « *un écho de l'opinion publique* » ; « *le plus grand grief de l'empereur Napoléon contre moi, c'est le respect dont j'ai toujours été pénétrée pour la véritable liberté* » (19). Elle a exalté la résistance du Tribunal : « *toute faible qu'elle était, ... elle entretenait la nation dans l'habitude de penser* » (20). Proche des Idéologues, elle l'a encore été par sa fidélité aux idéaux des Lumières : *De la littérature* (1800) est à cet égard un texte important. « *La littérature n'est plus un art seulement, c'est un moyen ; elle devient une arme pour l'esprit humain, qu'elle s'était contentée jusque-là d'instruire et d'amuser* ». Cette croyance au progrès continu des sociétés, à la possibilité d'une politique scientifique, lui valent les critiques aigres du *Journal des Débats* : Napoléon, lui, « *ne s'égare pas dans de vaines théories* ». *Delphine* (1802) témoigne à son tour, sous la forme du roman, d'une conception des relations sociales fondée sur la raison et la sensibilité, et encourt à son tour les fureurs de la critique officielle. Mais le problème religieux sépare Mme de Staël de la pensée rationaliste : elle lui a reproché de vouloir « *se consoler de l'esclavage de ce monde en cherchant à détruire l'espérance d'un autre monde* » (21) ; et l'on sait l'intérêt croissant que ses voyages hors de France ont éveillé chez elle pour les diverses manifestations du mysticisme européen en ce début du XIX^e siècle.

BENJAMIN CONSTANT.

Au reste, ses idées proprement politiques n'ont sans doute été que le reflet de la pensée de Constant (22). Lui-même proche des Idéologues et de leur action politique, il se détache néanmoins d'eux par une exceptionnelle vigueur et cohérence de la doctrine. Constant, c'est la mise en forme obstinément poursuivie, à travers d'innombrables traités, articles ou pamphlets, du libéralisme politique tel qu'il découlait nor-

(18) Cf. Christopher HEROLD, *Germaine Necker de Staël*.

(19) *Dix années d'exil*, éd. Simone BALAYE, Bibliothèque 10/18, Paris, 1966, p. 2.

(20) *Ibid.*, p. 29.

(21) *Ibid.*, p. 31.

(22) Voir l'étude systématique de la vie et de l'œuvre par Paul BASTID, *Benjamin Constant et sa doctrine*, 2 vol., Paris, A. Colin, coll. Sciences Politiques, 1966.

malement de la philosophie des Lumières, et tel qu'une Révolution française « ayant dépassé son terme », puis l'absolutisme plébiscitaire du Consulat ont durablement empêché de l'ancrer dans les mœurs de notre pays. Constant, c'est la revendication d'une élite qui n'a pas encore réussi à jouer le rôle auquel elle aspire. Parmi les pertes que la Terreur montagnarde a fait subir à la France, « la plus irréparable peut-être est celle des hommes connus sous le nom de Girondins... Une génération entière a été engloutie ; et cette génération jeune, forte, neuve, éclairée, quoiqu'enthousiaste, nourrie de l'étude des Anciens, des principes de la philosophie, des écrits de Voltaire et de Rousseau, promettait une réunion de talents, d'idées libérales et de courage, que l'on ne peut guère espérer de retrouver ni dans la génération qui s'éteint, ni dans celle qui s'élève. Nous sommes aujourd'hui entre des vieillards dans l'enfance et des enfants mal élevés » (23).

Constant, qui dès la publication des *Réflexions* de Burke avait écrit : « Il y a autant d'absurdités que de lignes dans ce fameux livre ! » (24), reproche en effet à la Révolution d'être allée « au-delà des idées régnantes », et d'avoir ainsi provoqué une réaction remettant en cause les résultats acquis : « Il faudra, non pas, j'espère, une révolution nouvelle, mais de grandes précautions, et un soin extrême, pour s'opposer à la renaissance des privilèges » (25) ; « c'est à la Terreur qu'il faut attribuer le dépérissement de l'esprit public, le fanatisme qui se soulève contre tout principe de liberté, l'opprobre répandu sur tous les républicains, sur les hommes les plus éclairés et les plus purs. Les ennemis de la République s'emparent habilement de la réaction que la Terreur a causée. C'est de la mémoire de Robespierre que l'on se sert pour insulter aux mânes de Condorcet, et pour assassiner Sieyès. C'est la frénésie de 1794 qui fait abjurer, par des hommes faibles ou aigris, les lumières de 1789 » (26). Aussi estime-t-il indispensable, pour sauver les résultats de la Révolution, de se rallier au Directoire, la meilleure des monarchies constitutionnelles — comme il croira par la suite pouvoir se rallier au coup d'Etat de Brumaire, à la Restauration de 1814, au Napoléon des Cent Jours : tout régime est améliorable, tout cadre constitutionnel est aménageable : « J'ai toujours cru... qu'en fait de gouvernement il faut partir du point où l'on est ; que la liberté est possible sous toutes les formes ; ...Ce n'est jamais contre une forme que j'ai disputé... Celle qui existe a l'avantage d'être » (27). Les déceptions successives l'amènent en fait, non seulement à jouer le rôle de censeur perpétuel des systèmes politiques, mais à élaborer une réflexion théorique sur les conditions d'organisation d'un Etat libéral.

Le point de départ de cette réflexion, c'est l'affirmation des droits de l'individu contre les empiètements du pouvoir social : l'individu

(23) Des effets de la Terreur, cité dans O. POZZO DI BORGO, *Ecrits et discours politiques de Benjamin Constant*, Paris, 1964.

(24) Cité par P. BASTID, *op. cit.*, t. II, p. 694.

(25) Des réactions politiques, dans O. POZZO DI BORGO, *op. cit.*

(26) Des effets de la Terreur, *ibid.*

(27) *Mémoires sur les Cent Jours*, 1^{re} partie, lettre cinquième.

représente la valeur suprême, la protection de sa liberté est le seul but des associations humaines. Rousseau, par sa théorie du contrat social, a eu le tort d'investir la société d'un pouvoir effrayant. La liberté individuelle est, avant tout, le droit d'échapper aux accusations, arrestations et détentions arbitraires. C'est, aussi, la liberté de la propriété : prolongement de la personne, la propriété assure son épanouissement, et il est d'un intérêt primordial qu'elle soit le plus largement répandue. La liberté individuelle doit trouver sa garantie dans la liberté politique. Certes, Constant reconnaît la souveraineté du peuple ; mais ni la sienne, ni celle de ses représentants ou celle des rois ne doit être illimitée : elle doit s'arrêter là où commence le respect des droits sacrés de l'individu. La meilleure garantie que cette limite ne sera pas transgressée, Constant la situe dans la toute-puissance de l'opinion, s'exprimant à la faveur d'une totale liberté de la presse (en cette matière, dit-il, « *il faut permettre ou fusiller* ») et du droit de contrôle parlementaire de l'exécutif, ainsi que de ses prolongements : l'administration et l'armée. Le problème fondamental de la politique, dans une République comme dans une Monarchie, étant la limitation du pouvoir social, la forme institutionnelle de ce pouvoir est un problème secondaire. « *Que voulaient les hommes qui, en 1789, furent plutôt les causes que les auteurs d'une révolution trop violente ? Que l'autorité ne pût ni étouffer les représentations du peuple, ni gêner les consciences ou entraver la pensée, ni soustraire les citoyens à leurs juges naturels ; mais ils étaient loin de vouloir le déplacement de cette autorité... Que voulaient enfin les républicains ? Les mêmes choses sous d'autres formes* » (28). Si la monarchie restaurée de 1814 ou Napoléon après l'île d'Elbe veulent bien se rallier à la constitutionnalité, respecter l'égalité des droits et l'exercice des libertés, Constant estime qu'il faut les soutenir (29).

Ecrivant en 1813 *De l'esprit de conquête et de l'usurpation dans leurs rapports avec la civilisation européenne*, Benjamin est allé plus loin : il a aperçu le lien entre le libéralisme politique, d'une part, l'utilitarisme et le libéralisme économique de l'autre. « *Le but unique des nations modernes, c'est le repos, avec le repos l'aisance, et comme source de l'aisance, l'industrie* ». Mais en énonçant cet enchaînement, il ne fait que se mouvoir dans le sillage d'une autre pensée : celle d'Adam Smith. Bien mieux que lui, d'autres prophètes ont établi que la révolution politique correspondait à une mutation profonde des structures sociales et économiques.

(28) *Journal des Débats*, 21 avril 1814.

(29) Cf. les *Réflexions sur les Constitutions*, les *Mémoires sur les Cent Jours*, l'*Essai sur la responsabilité des ministres* (1814-1815).

JEAN-BAPTISTE SAY, CLAUDE DE SAINT-SIMON : VERS UNE SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE (30).

Dès son utopie : *Olbie, ou Essai sur les moyens de réformer les mœurs d'une nation* (1800), et bientôt dans son *Traité d'économie politique* (1804), Say assigne désormais comme tâche principale aux sociétés de créer des richesses nouvelles, en fonction des moyens scientifiques et techniques mis à leur disposition par le progrès des Lumières, et en vue d'améliorer l'humanité par la disparition de la misère. L'accent est mis sur l'industrie comme productrice de valeurs nouvelles, sur l'entrepreneur comme instigateur du progrès (31).

Les vues de Saint-Simon dominent de plus haut l'évolution historique récente. « *La philosophie du siècle dernier a été révolutionnaire ; celle du XIX^e siècle doit être organisatrice... L'ordre social a été bouleversé, parce qu'il ne convenait plus aux lumières... Le corps politique a été dissous* » (32). Il faut les reconstituer en partant d'une définition nouvelle de la société : « *l'ensemble et l'union des hommes livrés à des travaux utiles* » (33) ; « *la production des choses utiles est le seul but raisonnable et positif que les sociétés politiques puissent se proposer* » (34) ; « *une nation n'est autre chose qu'une grande société d'industrie* » (35). Comme Constant — qui voyait dans la propriété et les talents « *deux raisons raisonnables d'inégalité parmi les hommes* » — Saint-Simon pense que, pour le bien général, la domination doit être répartie entre les propriétaires éclairés, les savants et les artistes (36). La Révolution est en effet tombée tour à tour dans deux erreurs. La première, d'avoir fait appel, après la suppression des privilèges de naissance, « *à tous les membres de la société de remplir fréquemment les fonctions de délibérants* » ; ainsi le pouvoir a-t-il pu s'égarer « *entre les mains des ignorants* », des non-propriétaires, qui ont alors commis des atrocités et organisé la famine. La deuxième, d'avoir pris en considération la seule propriété, et risqué ainsi de provoquer une conjonction des non-possédants et des intellectuels mécontents. « *Il est nécessaire, pour assurer la tranquillité sociale, de faire entrer les savants et les artistes dans le corps des gouvernants ; il est essentiel de rendre leur sort satisfaisant sous le rapport de considération et d'aisance* » (37). A l'égard de la propriété, Saint-Simon insiste sur la nécessité de lui accorder une considération égale, qu'elle soit d'origine patrimoniale ou nationale : dès 1797, il voyait dans la classe des nouveaux propriétaires, aux mains desquels se trouve « *au moins la moitié du territoire* »

(30) Voir Michel BERNARD, *Introduction à une sociologie des doctrines économiques*, Paris - La Haye, Mouton, 1963.

(31) Cf. Textes choisis de J.B. SAY dans la « Collection des grands économistes », Paris, Dalloz, 1953.

(32) *De la réorganisation de la société européenne*, p. 158.

(33) *L'Industrie*, p. 128.

(34) *Ibid.*, p. 186.

(35) *Prospectus de L'Industrie*.

(36) *Lettres d'un habitant de Genève à ses contemporains* (1803), p. 46.

(37) *Introduction aux travaux scientifiques du XIX^e siècle*.

de la République », et qui « ont intérêt à soutenir le présent ordre de choses », la meilleure garantie contre un retour de l'Ancien Régime.

Comme Constant enfin, Saint-Simon tire argument de l'histoire des institutions britanniques pour affirmer que le gouvernement parlementaire est la meilleure forme de gouvernement : « Depuis près de cent ans que l'Angleterre... a établi chez elle cette forme de gouvernement dans toute sa plénitude, ne l'a-t-on pas vue accroître tous les jours sa prospérité et sa puissance ? » (38). Un tel régime, que Saint-Simon qualifie aussi, indifféremment, de constitutionnel, de libéral, de *commercial government*, convient à la « société légitime » des « hommes livrés à l'industrie » et qui « n'ont qu'un besoin : c'est la liberté... N'être point gênés dans le travail de la production... N'être pas troublés dans la jouissance de ce qu'ils ont produit » (39). En se donnant un tel régime politique, la France reviendra aux sources de la Révolution de 1789 : « C'était ce régime commercial, et par cela même pacifique au dehors, que la nation française voulait constituer chez elle par sa révolution de 1789 » (40), et dont elle s'est laissé détourner par le plaisir de vaincre et de conquérir (41).

**

Si le caractère totalement rétrograde de la pensée d'un Maistre apparaît évident au regard de l'analyse sociale, du mouvement des idées et du démenti que les faits eux-mêmes lui ont imposé après la Restauration, les faiblesses de la pensée libérale à l'époque napoléonienne n'en sont pas moins certaines. Ce sont les faiblesses inhérentes à une pensée de minorité, plus apte à élaborer les conditions idéales du maintien de sa prédominance que disposée à accepter les conditions pratiques et immédiates de sa consolidation. Ainsi s'explique le heurt de cette pensée libérale avec le despotisme napoléonien. Evoquant l'extension de l'influence française dans les limites du système continental, Mme de Staël parle de « la grande mascarade de l'Europe ». Emporté par une même haine, Constant en vient à écrire en 1813 que « les flammes de Moscou ont été l'aurore de la liberté du monde », et à créditer la Russie d'Alexandre I^{er} d'un prestige analogue à celui de l'Angleterre, cet « illustre refuge de la dignité de l'espèce humaine ». Compte tenu des tendances profondes de la société française, encore physiocratique beaucoup plus qu'industrialiste, et de la menace latente des classes non propriétaires, l'Etat napoléonien ne constituait-il pas pourtant, en dépit des apparences, la meilleure garantie de conservation des intérêts de la bourgeoisie libérale ?

Louis BERGERON,
Chargé de recherche au C.N.R.S., Paris.

(38) *De la réorganisation...*, p. 195.

(39) *L'Industrie*, p. 128.

(40) *Ibid.*, p. 109.

(41) Cf. à ce sujet F. FURET et D. RICHET, *La Révolution*, t. I, Réalités, Hachette, Paris, 1965, et ce que les auteurs appellent le « dérapage » de la Révolution.